Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 029-212901771-20260202-2026DCM007B-DE

Commune
de Plouarzel
Ti ker Plouarzhel
Département du Finistère
Penn ar Bed

Date de convocation : 26/01/2026
Date d'affichage : 26/01/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 27
Présents : 22
Votants : 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six
le deux février
à vingt heure trente minutes

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente en séance publique sous la présidence de Monsieur André TALARMIN, Maire.

Présents :, Mme Conq, M. Bonaventur, Mme Evain, Mme Chentil J., M. Cloitre, Mme Hoarau, M. Batany, M. Le Bec, M. Reux, M. Petton S., M. Jezequel, Mme Chentil M-C, Mme Jourden, Mme Lannuzel, Mme Pellé, Mme Jestin, M. Petton C, Mme Bouvier, , M. Jestin, M. Petton J., M. Quéméneur, Mme Viala

Absents représentés : M. Petton Jérôme qui a donné pouvoir à M. Le Bec

Absents : M. Loëgel, Mme Gélébart, Mme Caouissin, Mme Chentil MC

Secrétaire : Mme Sandrine Jourden

2025DCM007	**COMPTE ADMINISTRATIF 2025 – BUDGET SPIC CRÈCHE**

Exposé :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mars 2025 approuvant le budget primitif,

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le maire,

Considérant que, pour ce faire, le maire doit quitter la séance et être remplacé par Mme Anne-Marie Conq,

Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Délibération :

Après avoir entendu, Mme Conq, adjointe aux finances,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est invité à :

adopter le compte administratif du budget SPIC crèche l'île aux enfants de l'exercice 2025, arrêté comme suit :

	Fonctionnement
Dépenses	1 015 322,72
Recettes	1 080 619.72
Résultat	65 297

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré à Plouarzel les mêmes jours, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 029-212901771-20260202-2026DCM007B-DE

Pour extrait conforme du Registre des Délibérations.

Le Maire,
André TALARMIN.

Certifié exécutoire	La présente délibération peut fait l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.